

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

2026-2027

CENTRE DE LOISIRS

ENFANCE



Table des matières

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	3
2. UNE JOURNÉE TYPE AU CENTRE DE LOISIRS	5
3. INSCRIPTIONS / MODE D'EMPLOI	6
4. DATES DE SORTIE DES FORMULAIRES D'INSCRIPTION	8
5. MODALITÉS D'ANNULATION	9
6. TARIFS ET FACTURATIONS	9
7. FONCTIONNEMENT DES CENTRES DE LOISIRS	11

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1 LE PROJET ÉDUCATIF DU CERCLE PAUL BERT

Le Cercle Paul Bert est une association d'éducation populaire affiliée à la Ligue de l'Enseignement. Ancrée dans les valeurs de laïcité, démocratie et solidarité, elle promeut l'éducation, le développement personnel et l'engagement citoyen. Offrant une variété d'activités, elle favorise l'épanouissement individuel et la transformation sociale.

En tant que lieu de rencontre et d'apprentissage, le Cercle Paul Bert réunit bénévoles et salariés pour créer des richesses sociales. Forte de son engagement et de son ouverture, l'association joue un rôle important à Rennes, s'inscrivant dans la durée grâce à son utilité publique reconnue depuis 1932 et sa forte adhésion, atteignant 14.200 membres.

Affiliée à la Ligue Française de l'Enseignement, l'association est régie par la loi de 1901 et été reconnu d'utilité publique en 1932.

1.2 LE CERCLE PAUL BERT BLOSNE

Le Cercle Paul Bert Blossne, situé dans le 11ème quartier de Rennes, est composé de deux pôles (Savary et Landrel) pour mieux répondre aux besoins des habitants. Fusionnées en 2011, les deux sections offrent une variété d'activités, dont un Accompagnement au Centre de Loisirs présent dans les deux pôles. Grâce à sa présence sur deux sites, le CPB est un acteur important dans la vie du quartier, proposant des services adaptés aux résidents.

Côté Ouest, le pôle Savary
4 rue d'Andorre
35200 Rennes
02 99 51 14 16
savary@cerclepaulbert.asso.fr



Coté Est, le pôle Landrel
10 Chemin du Landrel, BP 70425
35204 Rennes Cedex 2
02 99 32 32 10
landrel@cerclepaulbert.asso.fr

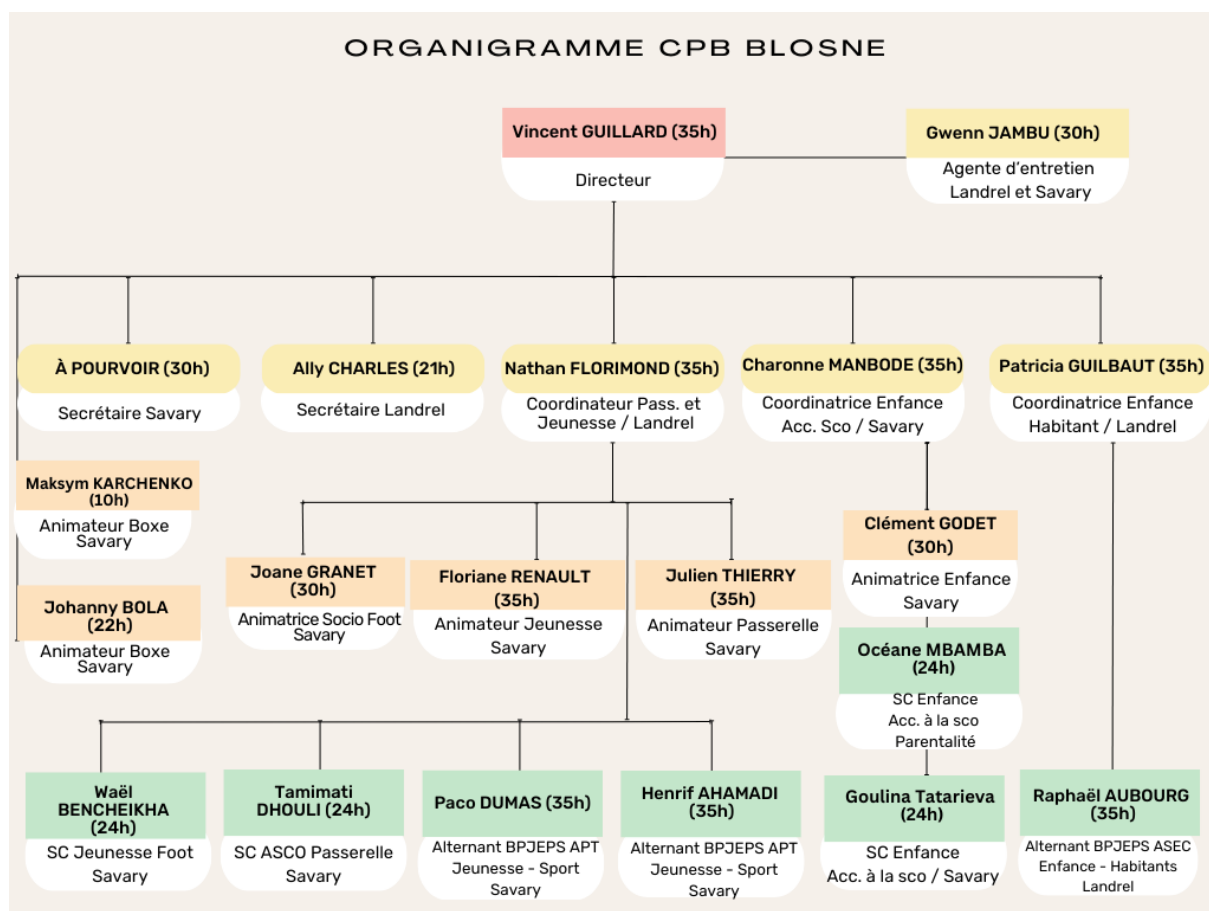
Le quartier le Blosne est délimité à l'Est par la Route de Vern, au Sud par la Rocade Sud de Rennes, à l'Ouest par l'avenue Henri Fréville, et au Nord par le boulevard Léon Grimault.

Notre intervention en direction des habitants du quartier du Blosne se fait autour de plusieurs axes permettant d'assurer la continuité éducative de notre action :

- Accueil Enfance 3-10 ans
- Accompagnement à la scolarité (primaire et collège) et ateliers écoles
- Accueil Passerelle/Jeunesse 10-18 ans et jeunes adultes
- Actions Habitants/Parentalité
- Activités sportives (boxe, foot, musculation, sports de la forme...)

Les différentes actions d'animation du Cercle Paul Bert Blosne s'attachent à prendre en compte la place des habitants et/ou parents en cherchant leur implication sur les activités ou dans le fonctionnement de l'association.

1.3 L'ORGANIGRAMME DU CERCLE PAUL BERT BLOSNE



2. UNE JOURNÉE TYPE AU CENTRE DE LOISIRS

Les équipes accueillent vos enfants en respectant leur rythme et en adaptant les projets d'animations et d'activités à leur âge. Plusieurs tranches d'âges sont proposées (elles varient selon le nombre d'enfants inscrits à la journée).



Horaires	Planning
8H30 – 9H45	Accueil des enfants, temps libre (lecture, jeux...) 🗨️
10H – 10H15	Présentation de la matinée et proposition d'activités 📅
10H15 – 11H45	Activités 🏃
11H45 – 12H	Passage aux toilettes / mise en place de la table 🔄
12H – 13H30	Repas 🍴
13H30 - 14H30	Accueil des enfants – temps calme et libre - temps de repos 🛏️
14H30 - 14H45	Présentation de l'après-midi et proposition d'activités 📅
14H45 – 16H30	Activités 🏃
16h30 – 16h45	Passage aux toilettes et lavage des mains
16H45 – 17H	Goûter et rangement 🍷
17H-17H15	Bilan de la journée et présentation des activités à venir 📅
17H15- 18H30	Temps libre et transmission aux parents 🗨️

3. INSCRIPTIONS / MODE D'EMPLOI

3.1 PIÈCES À FOURNIR

Le dossier d'inscription annuel se renouvelle en début d'année scolaire ; Il sera valable du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027.

- ✓ Une fiche de renseignements annuelle renseignée et signée,
- ✓ Une fiche sanitaire de liaison renseignée et signée,
- ✓ Votre numéro d'allocataire CAF ou MSA et votre quotient familial à bien indiquer sur la fiche de renseignements.

3.2 INSCRIRE VOS ENFANTS LES MERCREDIS ET/OU PENDANT UNE PÉRIODE DE VACANCES SCOLAIRES

Les inscriptions se feront **exclusivement via un formulaire FORMS** qui vous sera envoyé par mail, qui sera disponible sur le **site Du Cercle Paul Bert**, sur les programmes du Centre de Loisirs sous la forme d'un QR Code et ils seront affichés à l'entrée du Centre de Loisirs. Voir le lien ci-dessous pour les inscriptions aux mercredis de la saison 2026-2027.

<https://cerclepaulbert.asso.fr/accueil-loisirs-infos/>

Si vous rencontrez des difficultés en informatique, vous pourrez prendre rendez-vous avec la coordinatrice enfance qui se fera un plaisir de vous accompagner dans les démarches d'inscriptions en ligne de votre enfant.

3.3 INSCRIPTIONS LES MERCREDIS SCOLAIRES : 2 POSSIBILITÉS

- ✓ Une inscription à tous les mercredis de l'année sur la période scolaire, cette inscription est **ferme et définitive pour les 36 mercredis scolaires du 2 septembre 2026 au 30 juin 2027.**

Cette inscription annuelle pourra être résiliée aux conditions suivantes :

- Perte d'emploi,
 - Déménagement hors de Rennes,
 - Raison médicale impérieuse qui a pour conséquence l'incapacité de l'enfant à ne pas pouvoir fréquenter le Centre de Loisirs plus de 20 mercredis (fournir un certificat médical). Le remboursement sera effectué au prorata du nombre de mercredis restant à compter de la date d'absence indiqué sur le certificat médical.
- ✓ Une inscription pour les mercredis de chaque période scolaire (Mercredis entre 2 périodes de vacances scolaires).
Cette modalité d'inscription vous permet de la souplesse dans la gestion de vos besoins de garde éducative. Vous réservez les mercredis dont vous avez besoin et **vous pouvez**

annuler un ou plusieurs mercredis **jusqu'à 18h30 le mercredi précédent** le jour que vous souhaitez annuler. **Toute annulation effectuée ultérieurement sera facturée**

3.4 INSCRIPTIONS LES VACANCES SCOLAIRES : 1 POSSIBILITÉ

- ✓ Les inscriptions à chaque période de vacances scolaires se feront **exclusivement via un formulaire FORMS** qui vous sera envoyé par **mail**, qui sera disponible sur le **site Du Cercle Paul Bert**, sur **les programmes du Centre de Loisirs sous la forme d'un QR Code** et ils seront affichés à l'entrée du Centre de Loisirs.

Si vous rencontrez des difficultés en informatique, vous pourrez prendre **rendez-vous avec la coordinatrice enfance** qui se fera un plaisir de **vous accompagner dans les démarches d'inscriptions** en ligne de votre enfant.

4. DATES DE SORTIE DES FORMULAIRES D'INSCRIPTION

PÉRIODES MERCREDIS DE	SEPT-OCT 2026	NOV-DÉC 2026	JAN-FÉV 2027	MAR-AVR 2027	MAI-JUI 2027
Ouverture des pré inscriptions	26/06/2026	07/10/2026	09/12/2026	10/02/2027	07/04/2027
Désistement possible jusqu'au	Le mercredi de la semaine qui précède le mercredi en question avant 18h30 soit 1 semaine avant.				

PÉRIODES PETITES VACANCES	Vacances d'automne 2026 (du 19/10 au 30/10)	Vacances de fin d'année 2026 (ouvert du 21/12 au 24/12)	Vacances d'hiver 2027 (du 22/02 au 5/03)	Vacances de printemps 2027 (du 19/04 au 30/04)
Ouverture des inscriptions	21/09/2026	23/11/2026	25/01/2027	22/03/2027
Dates limites d'inscription	04/10/2026	06/12/2026	06/02/2027	04/04/2027
Désistement possible jusqu'au	Le jour inclus indiqué ci-dessous			
	04/10/2026	06/12/2026	06/02/2027	04/04/2027

ÉTÉ	Ouverture des inscriptions	Dates limites d'inscriptions	Désistement possible jusqu'au
Inscriptions Juillet 2027 (du 5 au 30/07)	22/05/2027	13/06/2027	13/06/2027
Inscriptions Août 2027 (du 16 au 27/08)	22/05/2027	04/07/2027	04/07/2027

5. MODALITÉS D'ANNULATION

- Tout **désistement « hors délai » sera facturé pour les familles inscrites pour une période** (sauf sur présentation d'un certificat médical, décès d'un membre de la famille)
- **Les justificatifs d'absence doivent être fournis sous 8 jours. Dans le cas contraire la présence de votre enfant sera facturée.**
- Pour l'accueil de loisirs, les repas seront facturés si l'annulation n'est pas effectuée la veille avant 16h30. Pendant les vacances **En cas d'annulation pour raison médicale le matin, le repas sera facturé même avec un justificatif.**
- Pour toute situation particulière, veuillez contacter la direction.

6. TARIFS ET FACTURATIONS

Nous vous proposons des tarifs adaptés au quotient familial (QF) pour les ressortissants des régimes CAF et MSA. Pour ce faire, nous avons besoin de votre **n° CAF ou n°MSA** + quotient familial.

Sans possibilité d'avoir accès à votre quotient familial : QF (pas de n° CAF ou dossier CAF non actualisé) ou MSA, nous serons tenus de vous **facturer le tarif maximum**.

TARIFS MERCREDIS SEMAINES SCOLAIRES		
TRANCHES	1/2 journée	FORFAIT Annuel
> 2000	10 €	240 €
1601 à 1999	8 €	192 €
1201 à 1600	6 €	144 €
901 à 1200	4 €	96 €
601 à 900	3.50 €	84 €
<600	2.80 €	67 €

TARIFS VACANCES SCOLAIRES			
TRANCHES	Demi-journée	Journée	Forfait semaine
> 2000	7.5 €	14 €	56 €
1601 à 1999	6.5 €	12.5 €	50 €
1201 à 1600	5 €	9.5 €	38 €
901 à 1200	4€	7 €	28 €
601 à 900	3€	4.5 €	18 €
<600	1.5 €	3 €	12 €

La facturation peut être effectuée entre **1 et 4 fois pour les familles qui ont choisi de bénéficier du forfait annuel mercredis** et **1 fois par mois pour les familles** choisissant d'inscrire leur(s) enfant(s) **les mercredis à la période.**

Les vacances scolaires seront facturées à la fin de chaque période de vacances.

Les factures vous seront directement transmises par **mail.**

Nous acceptons les modes de paiements suivants :

- Les chèques Bancaires qui doivent être libellés au nom du Cercle Peul Bert Blosne
- La Carte Bancaire,
- Les espèces,
- Les Virements (vous trouverez ci-dessous le RIB du Cercle Paul Bert)
- Les Chèques vacances,



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
15589	35104	044862623 42	51
Titulaire du compte	: CERCLE PAUL BERT BINQUENNAIS CENTRE DE LOISIRS - BINQUENNAIS 30B RUE DE PARIS BP 60401 35000 RENNES		
Domiciliation	: CCM ST GREGOIRE		
Devise	: EUR		
IBAN	FR76 1558 9351 0404 4862 6234 251		BIC CMBRFR2BXXX

7. FONCTIONNEMENT DES CENTRES DE LOISIRS

7.1 HORAIRES

Les Centres de Loisirs sont ouverts de 8h30 à 18h30. Les temps d'accueil des familles sont :

- 8h30 - 9h30,
- 13h30 - 14h15,
- 17h30 – 18h30.

Les enfants ne seront pas accueillis en dehors de ces horaires, il appartient donc aux familles de s'organiser en conséquence.

Après 18h30, tout $\frac{1}{4}$ d'heure entamé sera facturé 10€

- Les Centres de Loisirs seront fermés du 3 au 14 août 2026 inclus,
- Les Centres de Loisirs seront fermés la 2 -ème semaine des vacances de Noël.

Certaines animations, sorties ou spectacles nécessitent une organisation particulière, nous ne pouvons donc pas toujours respecter ce fonctionnement et ces horaires

Aussi le cas échéant, nous vous en ferons part dans le programme et par voie d'affichage.

7.2 LA PLACE DES FAMILLES

Les parents sont invités à nous accompagner lors des sorties proposées aux enfants.

Au cours de l'année nous organisons des temps conviviaux pour échanger autour des activités de leur enfant.

Un questionnaire de satisfaction est également proposé aux familles afin de recueillir leur retour et leur avis concernant le fonctionnement de l'ALSH.

7.3 LES REPAS ET LES GOÛTERS

Les familles fournissent le repas du midi,

En cas d'allergie alimentaire nécessitant une attention particulière, merci de vous renseigner pour établir un document de Protocole d'Accueil Individualisé avec le médecin familial (vous pouvez obtenir des renseignements auprès de la coordinatrice du Centre de Loisirs concernée).

Les goûters sont fournis par nos soins.

7.4 SÉCURITÉ

Seules les personnes citées sur la fiche d'inscription sont autorisées à venir chercher vos enfants. Il est également possible d'envoyer une autorisation écrite spécifique à la directrice pour qu'une personne autre que celles indiquées sur la fiche de renseignement puisse venir chercher l'enfant.

Les enfants doivent être accompagnés par leurs parents pour les arrivées et départs et passer systématiquement par le bureau d'accueil.

7.5 SANTÉ

La fiche d'inscription et la photocopie du carnet de santé (page des vaccinations obligatoires à jour) sont à renouveler obligatoirement tous les ans à partir du 1er septembre.

Le (la) référent(e) sanitaire peut administrer des **médicaments** uniquement sur présentation d'une ordonnance.

Pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ou d'enfants ayant des problèmes de santé nécessitant une attention et des soins particuliers, l'accueil est possible, il est cependant nécessaire de contacter la direction pour organiser l'accueil de l'enfant dans les meilleures conditions et remplir un protocole d'accueil individualisé.

7.6 DIVERS

Merci de prendre connaissance des programmes d'activités afin d'habiller les enfants en conséquence : casquette et crème solaire en été, manteau en hiver, chaussures de sport, change, bottes (potager) etc.

Pendant les saisons humides (automne et hiver), une paire de bottes (ou de chaussures/chaussettes de rechange) dans le sac permettrait de pouvoir sortir dehors plus régulièrement sans la crainte de revenir avec les pieds mouillés ou les chaussures sales !

Les plus petits peuvent amener leur doudou pour le temps calme ou la sieste.

Contacts :

Coordinatrice enfance de l'accueil de loisirs de SAVARY : Charonne MANBODE

Tel fixe : (bureau) 02.99.51.14.16

Tel portable : 07.57.68.39.73

Mail : charonne.mandobe@cerclepaulbert.asso.fr

Coordinatrice enfance de l'accueil de loisirs du Landrel : Patricia GUIBAUT

Tel fixe : (bureau) 02.99.51.14.16

Tel portable : 06.17.17.78.08

Tel fixe : 02.99.32.32.10

Mail : patricia.guibaut@cerclepaulbert.asso.fr

Directeur du Cercle Paul Bert Blosne : Vincent GUILLARD

Tel portable : 07.57.02.58.35

Mail : vincent.guillard@cerclepaulbert.asso.fr